

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf Octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointe
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude
– M. HOUISSE Bastien – M. HOUDEVILLE Daniel – M. HUBY Jacques
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BURETTE Stéphane – M. DEBONNE Eric – M. GARNIER Hervé –
M. LEDRAIT Didier ayant donné procuration à Mme LECAUDE Fabienne

Madame DEMAREST Pascale a été désignée secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 31 Août 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande qu'un nouveau point soit ajouté à l'ordre du jour « Décision Modificative N° 2 ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Intégration dans le domaine public communal de la voirie et des parties communes du lotissement « Le Clos des Aubépines »

Vu, le courrier de Monsieur le Président de l'ASL « Le Clos des Aubépines » mandaté par tous les colotis,

Vu, l'avis du responsable de la voirie au niveau de la Communauté de Communes inter-Caux-Vexin qui n'a émis aucune réserve quant à l'état de bon entretien de la voirie,

Le Conseil Municipal :

- accepte le transfert amiable à la commune de la voirie, des espaces verts, des équipements du lotissement et décide le classement dans le domaine public communal.
- décide que les frais relatif à cette transaction (frais d'acte notarié, etc...) seront supportés par l'Association syndicale libre de la résidence Le Clos des Aubépines.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ou tout autre document relatif à ce transfert de propriété.

Communauté de Communes inter-Caux-Vexin – Service public de prévention et de gestion des déchets – rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Année 2017

Après explications fournies par Monsieur le Maire et avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2017.

Projet de fusion du syndicat mixte de la Vallée du Cailly, du syndicat mixte du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et du syndicat de bassin versant (SBV) de Clères-Montville

Lors de la séance du 4 juillet 2018, le comité syndical du syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec a proposé la fusion avec le syndicat mixte de la Vallée du Cailly, et le syndicat de bassin versant (SBV) de Clères-Montville.

Conformément à l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales, un arrêté de projet de périmètre ainsi que les statuts du futur syndicat fusionné sont présentés au Conseil Municipal.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont favorables au projet de fusion mais, à l'unanimité des membres présents, décident de s'abstenir de voter pour le projet de statuts présenté.

RGPD – adhésion à l'ADICO – signature convention

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tous organismes publics a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer

* le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO

* la convention d'adhésion à l'ADICO « prestation unique ». Cette convention prend effet à compter du 01/01/2019 pour une durée de 4 ans renouvelable par tacite reconduction tous les ans.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de La Houssaye Béranger et Fresnay-Le-Long

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'implantation d'un parc éolien terrestre composé de 7 éoliennes et de 2 postes de livraison implanté sur les communes de La Houssaye-Béranger et Fresnay-Le-Long

Conformément aux dispositions de l'article R 123-12 du code de l'environnement, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Vu, l'implantation des éoliennes et les caractéristiques du projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de s'abstenir sur le projet d'implantation d'un site éolien sur les communes de La Houssaye-Béranger et Fresnay-Le-Long.

Décision Modificative N° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits ouverts au budget primitif 2018 pour les travaux de voirie sont insuffisants, il est donc nécessaire de faire les virements de crédits suivants :

Section d'investissement - Dépenses :

70.000.00 € ONA – Art. 2313 : - 70.000.00 € Opération 81 – Art. : 2315 : +
70.000.00 €

Questions et informations diverses

- * Communauté de Communes Inter Caux Vexin : création de l'office de tourisme Normandie Caux Vexin
- * Ecole :
 - Remplacement du photocopieur,
 - Renouvellement de la convention l'art et la manière – musique à l'école
- * Matériel : Acquisition d'un taille haie
- * Travaux

- restructuration et aménagements paysagers rue André Martin et Route de l'Etablissement sont commencés depuis le 17 Septembre 2018
- maison Madame MALAS : Bureau d'études structures

Séance levée à 21 heures